34e SALON CHAMPENOIS DU VÉHICULE DE COLLECTION

12 et 13 mars 2022

Parc des Expositions

Samedi : 8h30-19h00
Dimanche : 9h00-18h00

REIMS

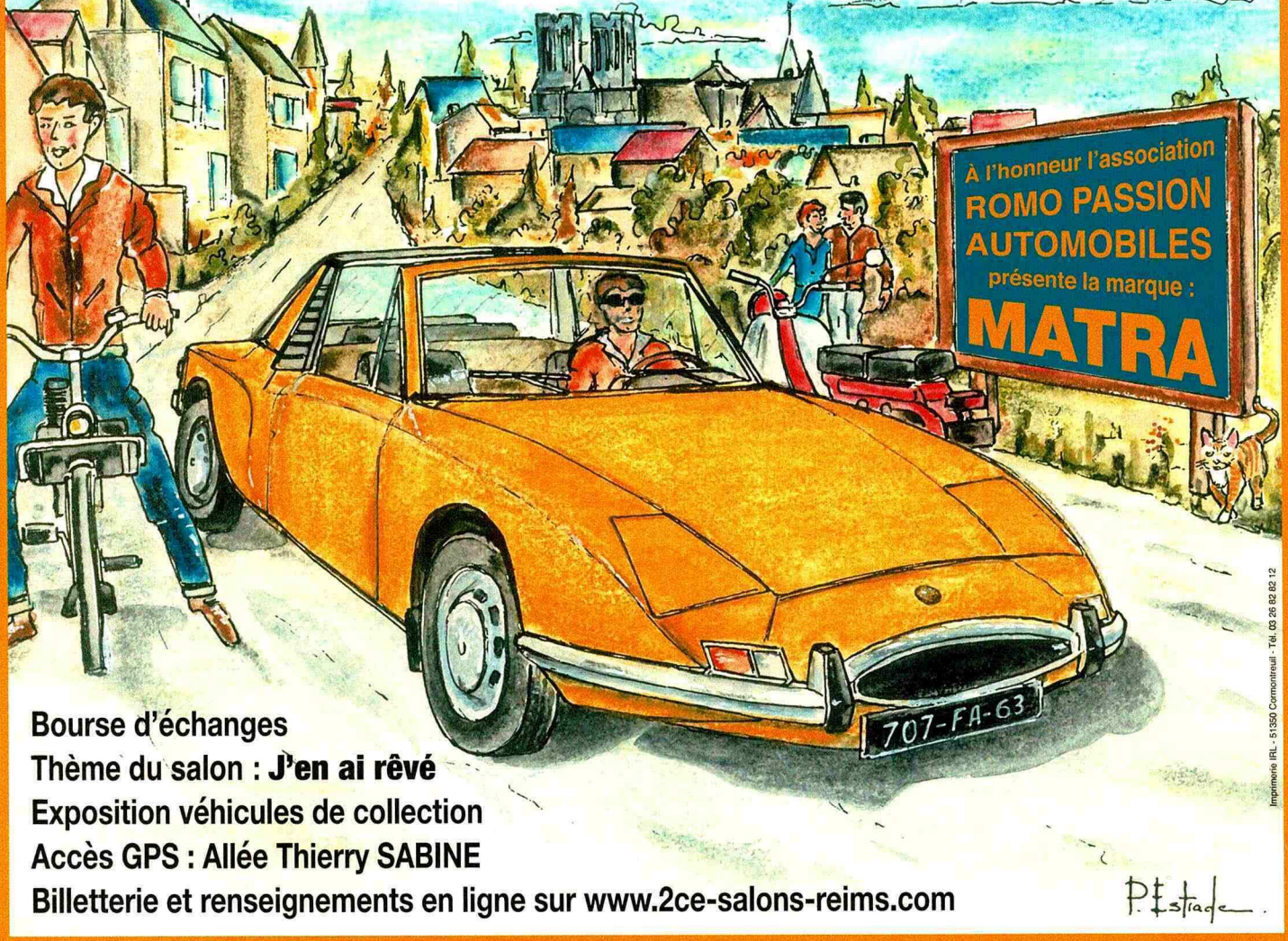

Bourse d'échanges
Thème du salon : **J'en ai rêvé**
Exposition véhicules de collection
Accès GPS : Allée Thierry SABINE
Billetterie et renseignements en ligne sur www.2ce-salons-reims.com

Imprimerie IRL - 51350 Cormontreuil - Tél. 03 26 82 82 12

Les Belles Champenoises d'Epoque
www.bce-reims.com

2CE ORGANISATION
CONTACT CONCEPT EVENEMENTIEL

2CE Organisation
www.2ce-salons-reims.com

Le Salon des Belles Champenoises d'Epoque

PRENEZ DATE

Organisation : 2CE Contact Concept Événementiel
www.2ce-salons-reims.com

34ème SALON CHAMPENOIS DU VEHICULE DE COLLECTION

12 & 13 mars 2022
REIMS – PARC DES EXPOSITIONS
Samedi 8h30 – 19h00 Dimanche 9h00 – 18h00
Organisateurs : sarl 2CE ORGANISATION

L'EDITO

Pour cette 34ème édition, nous sommes heureux de vous recevoir dans un nouvel espace : un parc des expositions entièrement neuf avec un nouveau hall de 6800m², un hall n°1 entièrement rénové de 4200m², les deux étant reliés par une galerie de 1000m².

Le hall n°1 est consacré pour une partie à la bourse d'échanges et pour le reste à l'exposition de véhicules d'associations.

Le nouveau hall n°2 accueille les associations ainsi que des professionnels autres que les marchands de pièces détachées.

La galerie de liaison est consacrée en grande partie aux marchands de miniatures et automobilia.

La Bourse extérieure en plein air accueille les marchands de pièces détachées et automobilia.

Compte-tenu de la nouvelle configuration des bâtiments, la surface réservée aux exposants « bourse » dans le hall n°1 est limitée à 3000m².

L'association « ROMO PASSION AUTOMOBILES » mise à l'honneur présente un plateau exceptionnel de voitures de sport et de course de la marque MATRA avec la présence de personnalités liées à l'historique MATRA.

Le fil conducteur pour la décoration des stands « Association » est : « J'en ai rêvé ».

L'accès « Exposants » se fait par la porte SUD.

L'accès «Visiteurs» se fait par la porte EST, allée Thierry Sabine.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà à l'idée de vous retrouver pour cette grande fête qui réunit tous les amateurs de véhicules anciens.

L'EQUIPE 2CE Organisation

Commissaires Généraux :

Patrick ESTRADE
Tél. : 06.81.69.60.10 2ce.estrade@orange.fr

Christophe FOUAN
Tél. : 06.81.20.74.51 christophe.fouan@orange.fr

Commissaire Formalités Administratives et Financières :

Patricia GIRARD
Tél. : 06.83.10.47.57 2cegirard@orange.fr

Commissaire Traitement Informatique :

Yves JOUGNEAU
Tél. : 06.82.18.54.49 yvesjou@free.fr

34ème SALON CHAMPENOIS DU VEHICULE DE COLLECTION

12 & 13 mars 2022
REIMS – PARC DES EXPOSITIONS
Samedi 8h30 – 19h00 Dimanche 9h00 – 18h00
Organisateurs : sarl 2CE ORGANISATION

Informations Générales

Ce dossier est destiné aux professionnels, particuliers et associations souhaitant disposer d'un emplacement pour le 34ème Salon Champenois du Véhicule de Collection qui se déroulera les 12 et 13 mars 2022.

Les demandes de participation seront traitées selon l'ordre d'arrivée. La société 2CE ORGANISATION, organisatrice de la manifestation, est seule habilitée à accepter ou refuser l'attribution d'un emplacement.

Il est de la responsabilité des exposants de souscrire une assurance garantissant les dommages, pertes ou vols pouvant se produire sur leur stand.

L'accès au parc des expositions débutera le jeudi 10 mars 2022. Les stands devront être prêts pour l'ouverture aux visiteurs prévue le samedi 12 mars 2022 à 8h30.

Toute demande de réservation doit être constituée du formulaire d'inscription dûment complété et du paiement total de votre stand. Il doit être envoyé avant la date limite fixée au 15/12/2021 pour les exposants « prioritaires ».
Les chèques seront déposés en banque le 1er février 2022. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Nous vous adresserons votre confirmation d'inscription par courriel fin janvier 2022 et pour cela, notez bien qu'une adresse e-mail est obligatoire et devra figurer sur le formulaire d'inscription.

Badges exposants :

Les badges attribués par stand seront remis à votre arrivée.

RAPPEL :

- Bourse : 2 badges quelque soit le nombre de modules attribués.
- Associations : 3 badges quelque soit le nombre de modules attribués.

Des badges supplémentaires au tarif unitaire de 40€ sont disponibles ; à acheter à votre arrivée à la porte Sud ou à commander sur le formulaire ci-joint (envoi avant la manifestation)
Tout badge oublié ou perdu sera à racheter sur place

Pour nous contacter :

E-mail : 2cegirard@orange.fr

Courrier : 2CE ORGANISATION – 16, rue Henri Warnier 51500 TAISSY

34ème SALON CHAMPENOIS
DU VEHICULE DE COLLECTION

12 & 13 mars 2022
REIMS – PARC DES EXPOSITIONS
Samedi 8h30 – 19h00 Dimanche 9h00 – 18h00
Organisateurs : sarl 2CE ORGANISATION

FORMULAIRE DE RESERVATION D'EMPLACEMENT

Cadre réservé à l'organisation		
Emplacement	N° Stand	Dimension

NOM - PRENOM ou RAISON SOCIALE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ PAYS : _____

☎ (PORTABLE) : ___ / ___ /___ /___ /___ ADRESSE MAIL (obligatoire) : _____

RESPONSABLE DU STAND : _____ ☎ (PORTABLE) : ___ / ___ /___ /___ /___

OBLIGATOIRE :

- Associations : N° de déclaration en Préfecture : _____
- Particuliers : N° de Carte Nationale d'Identité : _____
- Professionnels : N° de Siret : _____

OFFRE PRIORITAIRE :

Les exposants ayant participé au 33ème Salon champenois de juin 2021 bénéficient d'une Offre Prioritaire jusqu'au 15 décembre 2021. Veuillez indiquer ici votre n° d'emplacement de juin 2021 : _____

Pour les autres exposants, votre demande de participation sera traitée à compter du 1er janvier 2022.

STAND EXPOSITION ASSOCIATION : (dimension définie par l'organisation) 6x3 – 9x3 – 6x6			
Stand exposition en Intérieur	Forfait 80.00 € ttc (tva 20%)		
Stand exposition en Extérieur (sans électricité)	Forfait 80.00 € ttc (tva 20%)		
Moquette bleue filmée	8.00 € ttc le m² (tva 20%)	Nbre :	
3 badges par réservation			

STAND BOURSE D'ECHANGES			
Module Intérieur 3m x 3m (*)	200.00 € ttc (tva 20%)	Nbre :	
Module Extérieur 5m x 5m	225.00 € ttc (tva 20%)	Nbre :	
Moquette bleue filmée	8.00€ ttc le m² (tva 20%)	Nbre :	
Electricité (uniquement en intérieur)	Forfait 85.00€ ttc (tva 20%)		
2 badges par réservation			

TOTAL TTC :	

(*) : Bourse d'échanges en intérieur limitée à 3000m² dans le hall n°1 et 1000m² dans la galerie d'entrée.

Secteur activité :		
❍ Pièces et accessoires	❍ Miniatures – Jouets	❍ Objets publicitaires
❍ Autos	❍ Plaques émaillées	❍ Vêtements - Bagagerie
❍ Motos	❍ Voitures à pédales	❍ Assurances
❍ Restauration - Entretien	❍ Affiches	❍ Autre
❍ Peintre - Illustrateur	❍ Documentation	

Pour valider votre demande d'inscription, joindre impérativement votre chèque libellé à l'ordre de 2CE ORGANISATION (encaissement le 01/02/2022).

Je certifie avoir pris connaissance du Cahier des Charges exposants (téléchargeable sur notre site « 2ce-salons-reims.com » ainsi que du règlement intérieur et m'engage à les respecter afin d'être en règle avec la commission départementale de sécurité et d'incendie ainsi que le règlement de sécurité contre les risques incendie et panique dans les établissements recevant du public ainsi que la réglementation sur l'affichage des prix. Je m'engage également à les faire respecter par les autres membres du stand dont je suis responsable.
J'en accepte l'ensemble des clauses sans réserve ni restriction et renonce à tous recours contre l'organisation.

☐ Je suis particulier. Je m'engage à respecter la loi concernant la vente au déballage.

Date :

Nom, Prénom et qualité du signataire :
(faire précéder votre signature de la mention "lu et approuvé")

Cachet

A Retourner à : 2CE ORGANISATION - 16, RUE HENRY WARNIER - 51500 TAISSY

Après traitement et acceptation de votre demande de réservation, nous vous adresserons votre confirmation d'inscription par courriel fin janvier 2022.

2CE ORGANISATION
CONTACT CONCEPT EVENEMENTIEL

LES BELLES CHAMPENOISES D'ÉPOQUE
2CE
CLUB - RETRO - AUTO - MOTO et MINIATURES

34ème SALON CHAMPENOIS DU VEHICULE DE COLLECTION

12 & 13 mars 2022
REIMS – PARC DES EXPOSITIONS
Samedi 8h30 – 19h00 Dimanche 9h00 – 18h00
Organisateurs : sarl 2CE ORGANISATION

ETAT DESCRIPTIF DES VEHICULES EXPOSES PAR LES ASSOCIATIONS PARTICIPANTES

Nom de l'Association : _____

Adresse de l'Association : _____

Seuls les véhicules figurant sur le présent état descriptif sont autorisés à être exposés par l'association dans les halls d'exposition du parc des expositions.

Peuvent être exposés :

1) Les véhicules de collection au sens de la définition donnée par la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE), exposés au public par les associations de véhicules de collection participantes à la manifestation ;
2) Les véhicules replicas de plus de 30ans sous réserve de l'accord préalable de l'organisateur.

Véhicules exposés en Intérieur (+ 30 ans) :

Marque	Type	Année	Immatriculation	Valeur Estimée	Nom Prénom Propriétaire

Document à retourner avant le 1er mars 2022 à :
2CE Organisation : 16 rue Henri Warnier 51500 TAISSY

Fait à _____ le _____ / _____ / 20_____

Cachet, signature :

34ème SALON CHAMPENOIS DU VEHICULE DE COLLECTION

12 & 13 mars 2022
REIMS – PARC DES EXPOSITIONS
Samedi 8h30 – 19h00 Dimanche 9h00 – 18h00
Organisateurs : sarl 2CE ORGANISATION

Renseignements Généraux

Jeudi 10 mars 2022 :

-11h00 / 19h00	- accueil des exposants « **Bourse** » par la porte SUD. Port du badge obligatoire.
-19h00	- évacuation du parc des expositions et mise en place alarme et gardiennage de nuit.

Vendredi 11 mars 2022 :

- 8h00 / 19h00	- accueil des exposants par la porte SUD. - filtrage et contrôle port du badge obligatoire.
- 19h00	- fermeture de l'accès du parc des expositions aux exposants. - évacuation des halls et mise en place alarme et gardiennage de nuit.

Samedi 12 mars 2022 :

- 07h00 / 8h15	- accueil des exposants par la porte SUD. - filtrage et contrôle port du badge obligatoire. - installation des stands entre 7h et 8h15.
- 08h15	- contrôle par la commission de sécurité pour autorisation d'ouverture au public. - évacuation des véhicules vers parkings exposants.
- 08h30	- ouverture au public.
- 19h00	- fermeture du parc des expositions au public.
- 20h00	- évacuation des halls et mise en place alarme et gardiennage de nuit.

Dimanche 13 mars 2022 :

- 08h00	- accueil des véhicules exposants par la porte SUD. - accueil des exposants à pied par la porte EST. - filtrage et contrôle port du badge obligatoire.
- 08h45	- évacuation des véhicules vers parkings exposants.
- 09h00	- ouverture au public.
- 18h00	- fermeture des caisses au public. - entrée et sortie des exposants par toutes les portes.
- 22h30	- fermeture du parc des expositions.

TARIFICATION :

- badges supplémentaires exposants : 40.00 €
- tarif réduit : 11,00 € (valable pour la journée)
- tarif normal : 14,00€ (valable pour la journée)
- tarif Enfant : 4.00€ (valable pour la journée)

CIRCULATION :

- interdiction de circulation des véhicules pendant les heures d'ouverture sous peine de sanction.

PARKING :

- Exposants : une partie du parking EST et parking Roland Garros (voir plan)

- interdiction formelle de passer la nuit dans l'enceinte du parc des expositions
- le parking Visiteurs « Véhicules de Collection » : déplacé sur le parking EST (voir plan)

34ème SALON CHAMPENOIS DU VEHICULE DE COLLECTION

12 & 13 mars 2022
REIMS – PARC DES EXPOSITIONS
Samedi 8h30 – 19h00 Dimanche 9h00 – 18h00
Organisateurs : sarl 2CE ORGANISATION

Règlement Général

1) CONDITIONS D'ADMISSION

Les réservations ne seront définitives qu'après leur acceptation par le comité organisateur de la manifestation. Pour se faire, elles doivent être accompagnées du paiement. Tout manquement entraîne l'annulation de l'inscription. Elles devront parvenir obligatoirement avant la date limite indiquée sur la réservation.
En signant leur demande d'admission, les exposants déclarent adhérer aux clauses du présent règlement.
L'organisateur se réserve le droit de refuser les demandes d'emplacements émanant d'exposants ayant participé à un précédent salon sans avoir réglé la totalité des frais dus.
Toute publicité mensongère, de quelque nature qu'elle soit, exposera son auteur à l'exclusion immédiate. Les exposants ne pourront s'opposer à la prise de vues particulières ou d'ensemble de l'exposition, et à leur utilisation.
Peuvent exposer : Les commerçants, sociétés, associations, artisans et particuliers.
Unités de location : Stands livrés nus. Prestations supplémentaires en accord avec les organisateurs.
Intérieur : module de 9 m² (3m X 3m)
Extérieur : module de 25 m² (5m X 5m)

Assurances : l'organisation a souscrit pour le compte des exposants inscrits une garantie de 1er risque d'un montant de 300€ pour la manifestation. L'exposant peut en cas d'insuffisance de capitaux ou de besoins de garanties spécifiques demander de s'assurer en complément ; pour cela vous avez la possibilité de télécharger le formulaire disponible sur notre site internet : 2ce-salons-reims.com. Les exposants sont tenus de contracter leur propre assurance RC. Les objets et le matériel appartenant aux exposants en cas de bris, de vol, etc.., ne sont pas assurés par l'organisateur.

Peuvent être exposés :
A) Les véhicules de collection au sens de la définition donnée par la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE), exposés au public par les associations de véhicules de collection participantes à la manifestation ;
B) Les véhicules replicas de plus de 30ans sous réserve de l'accord préalable de l'organisateur.

2) RENSEIGNEMENTS DIVERS

Le Salon Champenois du Véhicule de Collection est organisé par la S.A.R.L. 2CE Organisation 16 rue Henri Warnier 51500 TAISSY

Parc des Expositions. Site Henri Farman. Reims
Possibilité d'installation le jeudi de 11h00 à 19h00 pour les exposants « Bourse ».
Installation le vendredi de 08h00 à 19h00 et le samedi matin de 7h00 à 8h15 pour tous les exposants.
Ouverture au public : samedi de 8h30 à 19h00 et le dimanche de 9h00 à 18h00.
Ouverture aux exposants dimanche à 8h00.
Evacuation des stands dimanche à partir de18h00.

3) EXTRAIT DE REGLEMENT INTERIEUR

En cas de nécessité, l'organisateur pourra déplacer un exposant, modifier son stand ou en affecter un autre sans que cette modification puisse donner droit à une indemnité. Les stands définitivement attribués devront être occupés par le titulaire et ne pourront, en aucun cas, être cédés par lui ou échangés, en tout ou partie, sous peine de déchéance.
Tous les objets exposés devront l'être au nom de l'exposant auquel l'emplacement aura été concédé. Tout hébergement d'un autre exposant sur son stand est interdit et entraînerait des sanctions de la part de l'organisateur.
Les « exposants Associations » et « exposants Musées » bénéficient d'emplacements dont la surface est déterminée par l'organisateur en fonction du projet d'exposition proposé. L'exposant demandeur devra s'abstenir de tout commerce sur son stand.
Les marchandises présentées doivent être des objets anciens, d'occasion ou neufs catalogués comme objet de collection.
Les exposants doivent obligatoirement afficher les prix.
Il est interdit de louer tout ou partie de son emplacement. L'exposant s'engage à respecter l'alignement des stands inscrit au sol.
L'admission est acquise dès la confirmation de réservation reçue. Elle est irrévocable. Les stands devront restés ouverts jusque 19h00 le samedi et 18h00 le dimanche sous réserve d'exclusion des manifestations suivantes.
En cas d'annulation de la manifestation pour quelque raison que ce soit (tempête, attentat, …), les réservations ne pourront en aucun cas être remboursées.
Aucun véhicule ne doit circuler dans l'enceinte du parc des expositions pendant les heures d'ouverture au public sous peine d'expulsion.

4) GARDIENNAGE

Une société de surveillance assure le gardiennage pendant la fermeture du vendredi 20h au samedi matin 7h et du samedi 20h au dimanche matin 8h. Il n'y a pas de gardiennage le dimanche soir. Les exposants doivent respecter les normes de sécurité et ne pas encombrer les issues de secours.
Les exposants seront responsables des objets de valeur déposés sur leur emplacement et ils renoncent à tout recours contre le comité organisateur qui ne saurait être tenu responsable des vols, bris, dépréciation d'objet, etc….l'exposant participant à ses risques et périls.

5) BADGES EXPOSANTS – TARIFS REDUITS

Des entrées à tarif réduit et des badges exposants supplémentaires pourront être vendus aux exposants, selon un tarif indiqué sur le bon de commande. La vente des entrées à tarif réduit et des badges exposants se fait uniquement au comptant. Il ne sera fait ni reprise, ni échange, quel que soit le motif de non-utilisation.

Le prêt des badges exposant est interdit et entraîne l'exclusion immédiate. Personne ne peut être admis sans être muni d'un titre de passage émis par le comité organisateur.

Le port du badge est obligatoire pour pénétrer et circuler dans l'enceinte du parc des expositions. Le badge doit être présenté au contrôle à chaque entrée et sortie.

Tout exposant surpris à faire pénétrer clandestinement des personnes non munies du badge sera exclu sur le champ et interdit de toutes manifestations organisées par 2CE Organisation sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement

6) PAIEMENT DES RESERVATION ET ENVOI DES CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Toutes les réservations doivent être accompagnées de leur règlement (absolument aucun paiement sur place le jour de la manifestation.) Tous les **chèques** de règlement doivent être **libellés à l'ordre de 2CE Organisation** ; ils seront remis en banque le 1er février 2022.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de votre réservation.

Les courriers de confirmations de participation à la manifestation seront adressés fin janvier 2022.

7) SERVITUDES ET SECURITE – TENUE DES STANDS

L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou de faire modifier les installations qui ne respecteraient pas la réglementation, nuiraient à l'aspect général du salon ou gêneraient les exposants voisins ou le public. Il pourra faire établir, pour les besoins généraux, des installations spéciales en dehors des dispositions réglementaires. L'organisateur pourra faire retirer, à tout moment, les objets qui, par leur nature ou par leur aspect, lui paraîtraient dangereux, nuisibles, bruyants ou incompatibles avec le but et les convenances du salon.

Les exposants seront responsables des dommages que leurs installations apporteraient sur le site. D'une façon générale, ils devront supporter les dépenses des travaux de réfection et de nettoyage qu'ils pourraient entraîner, qu'elles qu'en soient les raisons. La pose d'autocollants est formellement interdite.

Tout véhicule à moteur sera exposé réservoir vide et batterie débranchée. Il est interdit de mettre en marche tout moteur à combustion interne.

Les exposants sur les stands desquels débouchent des boites de connexion aux différents réseaux acceptent la présence de ces coffres et/ou des câbles et tuyaux. Ils doivent les maintenir dégagés, facilement accessibles. Ils doivent à tout moment faciliter le libre accès à ces branchements, les interrupteurs et coupe-circuits devant être accessibles aux services de sécurité. Les stands et installations sont contrôlés par la Commission de Sécurité. Ses agents ainsi que le comité organisateur peuvent intervenir à tout moment sur les stands. Chaque exposant doit veiller à la présence d'un responsable sur le stand lors du passage de la commission le samedi matin entre 8h et 8h15. La réception par la commission ou son agrément ne dégage pas l'exposant de sa responsabilité en cas de dommages ou de sinistres. Revêtement de sol et matériel de décoration doivent répondre aux normes de classement au feu. Un certificat doit être présenté à la demande de la commission de sécurité.

Dans le cadre du plan VIGIPIRATE renforcé et suite aux réunions organisées avec la municipalité, la police et la préfecture, l'organisateur est obligé de justifier l'identité de chaque exposant. En conséquence, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de sous-louer ou rétrocéder tout ou partie de son emplacement. Tout contrevenant sera exclu et interdit de toutes les manifestions futures organisées par 2CE ORGANISATION. 2 badges "Exposants" vous seront délivrés quelque soit le nombre de modules loué (3 pour les emplacements « Association »).

8) ACCORD PREFECTORAL DE VENTE AU DEBALLAGE

Le Salon Champenois du Véhicule de Collection bénéficie d'une autorisation de vente au déballage. Il a été décidé de fixer le pourcentage équitable entre professionnels et particuliers à hauteur de 50/50 pour ce qui concerne la vente au déballage.

9) PUBLICITE

La publicité par panneaux muraux et par affichage se traite directement avec le comité organisateur.

10) PARKINGS

Les exposants bénéficiant d'un stand en extérieur sont autorisés à stationner leur véhicule sur leur emplacement.

L'occupation du parking se fait aux risques et périls des utilisateurs ; la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être recherchée lors de dommages, vols, incendies, ou toute autre raison. Les exposants ont à leur disposition le parking EST et le parking « Roland Garros »

11) SORTIE

Jeudi et vendredi, par la porte EST porte SUD, porte SUD-OUEST et porte NORD-OUEST. Samedi et dimanche par les portes SUD, SUD-OUEST et NORD OUEST.

12) DECORATION DES STANDS « ASSOCIATIONS »

Thème choisi par le Conseil d'Administration des Belles Champenoises d'Epoque.

13) CAHIER DES CHARGES EXPOSANTS

Les nouvelles normes de sécurité imposent un cahier des charges qui doit être absolument respecté par les exposants et consultable sur le site de l'organisation.

Les exposants certifient avoir pris connaissance du cahier des charges.

14) CARAVANES – CAMPING CAR

Il est interdit de camper à l'intérieur du parc des expositions. **Interdiction formelle de passer la nuit dans l'enceinte du Parc des Expositions.**

15) AFFICHAGES DES PRIX

L'affichage des prix est obligatoire. Les peines concernant le défaut de publicité des prix à l'attention des particuliers et associations sont des contraventions de 5ème classe avec amende 1500,00€.

34ème SALON CHAMPENOIS DU VEHICULE DE COLLECTION

12 & 13 mars 2022
REIMS – PARC DES EXPOSITIONS
Samedi 8h30 – 19h00 Dimanche 9h00 – 18h00
Organisateurs : sarl 2CE ORGANISATION

COMMANDE
Badges supplémentaires & Tarifs Réduits.

Pour une meilleure gestion, nous demandons aux Associations de regrouper les commandes de leurs adhérents.
AUCUN REMBOURSEMENT DE BILLETTERIE NE SERA EFFECTUE

BADGES :

- *le port du badge est obligatoire pour pénétrer et circuler dans l'enceinte du parc des expositions (y compris le jeudi et le vendredi). Il doit être obligatoirement présenté au contrôle à l'entrée et à la sortie.*
- *le badge est valable vendredi, samedi et dimanche.*

TARIFS REDUITS :

- *les tarifs réduits permettent l'accès à la manifestation pendant les heures d'ouverture au public.*
- *ils sont valables pour une journée.*

Nom : _____
Adresse facturation :_____
Code postal : _____ VILLE : _____ Tél. : _____

Si l'adresse de livraison est différente de l'adresse de facturation, veuillez compléter ci-dessous :
Nom : _____
Adresse livraison :_____
Code postal : _____ VILLE : _____ Tél. : _____

- ***badges supplémentaires :*** *Quantité : _____ x 40,00€ (dont TVA 10 %) = _____€*

- ***tarifs réduits :*** *Quantité : _____ x 11,00€ (dont TVA 10 %) = _____ €*
(1 invitation offerte par tranche de 20 commandés)

- ***OBLIGATOIRE Frais de traitement de la commande :*** *forfait = **7€50***
(envoi en recommandé) *(exo TVA)*

TOTAL = _____€

Date : ___/___/___ Réglé par chèque n°_____ tiré sur banque : _____

A renvoyer accompagné du règlement à l'ordre de 2CE Organisation à :
Jean-Louis DUFOUR 32, rue de Gabès 51100 REIMS
Tél.: 06.52.15.86.76 ou mail : jeanlouisdufour@free.fr
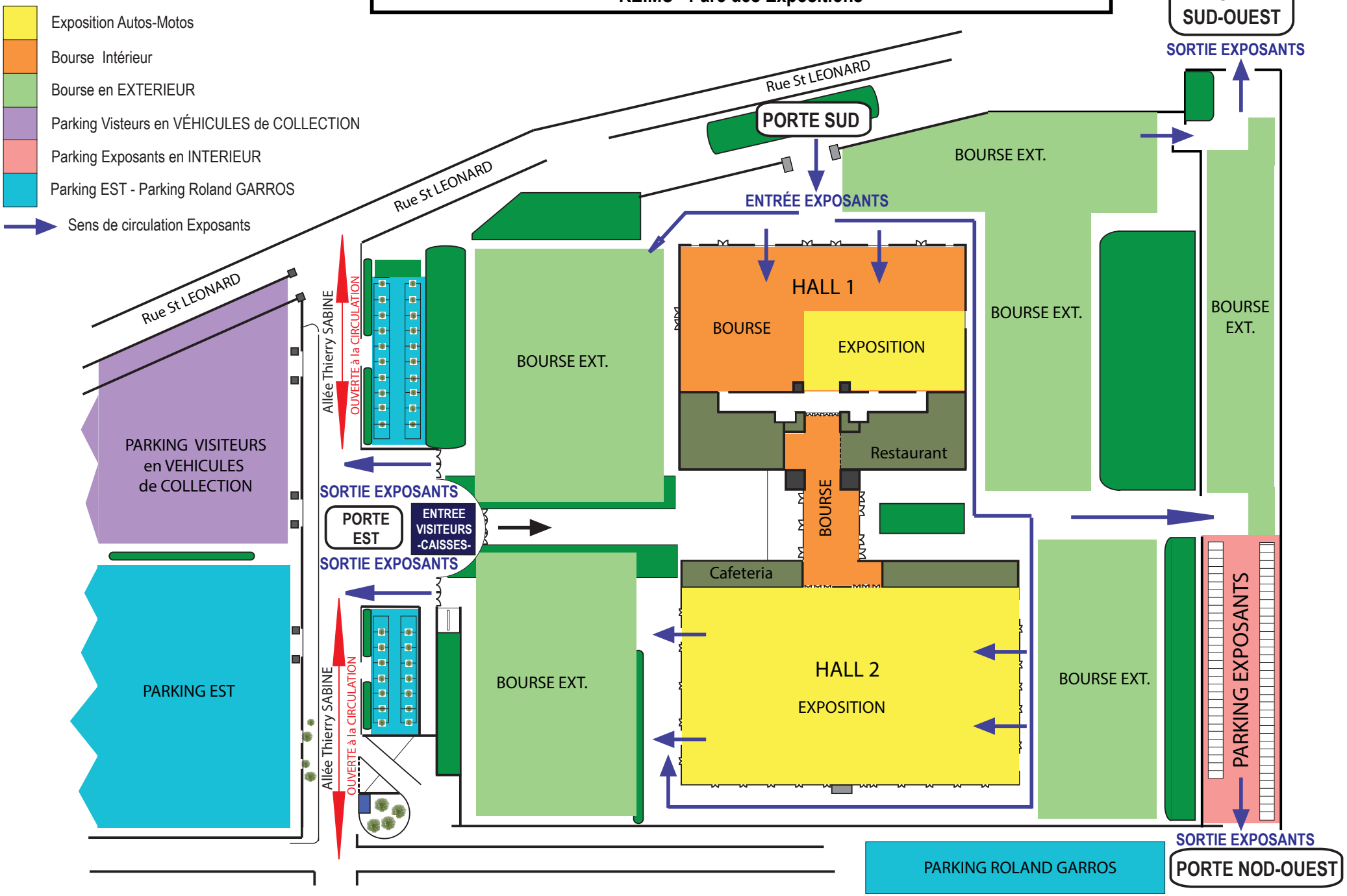
34ème SALON CHAMPENOIS du VEHICULE de COLLECTION
12 et 13 Mars 2022
REIMS - Parc des Expositions